

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Du 23 FEVRIER 2011

Date de la convocation : le 18 Février 2011

Etaient présents : MM BARRAL, MIRABEL, MORIN, CHOPPIN, FAUCON ; Mlle BARRAL ; Mlle BUDYNEK ; Mme DUMAS ; M GIUST ; Mme INSALACO ; M JURDYC ; MMES KOERING, MESTRE.

Mme RIONDET ; M BUDYNEK ; M DUCHAMP ; Mme ZICARI ont donné procuration.

Mlle BUDYNEK a été nommée secrétaire

Absents : Mme CHAUVIN ; Mme DUMONT ; M FOURNIER ; Mme KLEINPOORT

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Commission sports et Associations

- Contrat pour Cheval de Saut et Module Confort Juxtaposable. Cocontractant : Decasport – Prix TTC 569,49 €
- Contrat pour plan incliné associatif. Cocontractant : Casal Sport – Prix TTC 275,40 €
- Contrat pour duplication 4 clés maison du foot. Cocontractant : B2C – Prix TTC 56,93 €
- Contrat pour réparation et vérification rideaux de la salle polyvalente. Cocontractant Pividal – Prix TTC 572,31 €
- Contrat pour installation de deux panneaux de basket salle polyvalente. Cocontractant Fooga – Prix TTC 4489,26 €

Commission scolaire et social

Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour papèterie à l'école maternelle. Cocontractant : Librairie du change – Prix TTC 29,16 €
- Contrat pour papèterie à l'école maternelle. Cocontractant : Celda-Asco – Prix TTC 250,00 €
- Contrat pour papèterie à l'école maternelle. Cocontractant : LIRA – Prix TTC 219,19 €

Commission Finances, Personnel, Industrie, Projets, Moyens

- Contrat pour rénovation appartement des écoles (peinture). Cocontractant Entreprise Turan – Prix TTC 5806,58 €
- Contrat pour rénovation appartement des écoles. Cocontractant Entreprise Pividal – Prix TTC 238,06 €
- Contrat pour rénovation appartement des écoles. Cocontractant Entreprise Ambihome – Prix TTC 1107,24 €
- Contrat pour rénovation appartement des écoles (réfection linteau). Cocontractant Entreprise Turan – Prix TTC 1261,78 €

Administration Générale

- Contrat pour le remboursement par AXA Assurance du sinistre de la médiathèque : Recettes : 1751,09
- Contrat pour peinture plafond médiathèque. Cocontractant : Roche – Prix TTC 751,09 €
- Contrat de maintenance et d'assistance technique pour logiciel de la crèche. Cocontractant : Aiga – Prix TTC 496,34 €
- Contrat pour remise en état extincteur local arbitre maison du foot. Cocontractant SICLI – Prix TTC 126,48 €
- Contrat pour matériaux divers (Cadenas ; Serrures ; crémaillères ; Tringle). Cocontractant Tuffet – Prix TTC 279,44 €
- Contrat pour Gant Vinyl pour restaurant scolaire. Cocontractant Alpha Vallet - Prix TTC 62,79 €

Compte-rendu du Conseil Municipal



Subvention à l'école élémentaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'il convient de verser une subvention de 4 800.00 € à la coopérative de l'école élémentaire le plus rapidement possible, afin de permettre l'organisation d'une sortie scolaire pour la mi-mars de cette année.

Le budget primitif n'ayant pas encore été voté, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention qui sera inscrite ultérieurement au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le versement de cette subvention ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits lors du vote du budget primitif 2011, à l'article 6574-212 ;

Ouverture de crédits en section d'investissement

Rapporteur : Monsieur MIRABEL

M. le Maire signale au conseil municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits en section d'investissement afin de pouvoir régler des factures correspondant à des travaux réalisés ou à du matériel livré à ce jour ; une loi du 5 janvier 1988 permet d'ouvrir de tels crédits, avec l'obligation de les reprendre au budget primitif.

Il s'agit notamment de factures relatives à des travaux de rénovation aux appartements situés vers les écoles, de la mission d'assistance avant travaux de reprise administrative de concessions au cimetière, de l'installation de panneaux de basket.

Voici les crédits à ouvrir :

| | |
|----------|----------|
| 2132-71 | 9 958.00 |
| 2135-411 | 4 500.00 |
| 2313-026 | 4 500.00 |



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir les crédits proposés ;
- dit que les crédits seront repris au budget primitif 2011

Prise en compte d'un emplacement réservé pour un cheminement piéton - modification du PLU n°8

Monsieur le Maire rappelle qu'une modification n'a pas pour effet de rendre constructibles des espaces qui ne l'étaient ou inversement. Pour cela il faut engager une procédure de révision. Les procédures de modifications entérinent une mise à jour de la réglementation qui s'impose au PLU (exemple type : les zones à risques) ou une mise à jour de travaux réalisés (emplacements réservés de voirie pour travaux correspondants à des travaux réalisés) et une traduction de nouveaux projets (nouveaux emplacements de voirie par exemple)

Une question concerne Solaize plus particulièrement :
Prise en compte d'un ER pour un cheminement piéton pour relier le Pôle scolaire au cheminement traversant l'îlot des vergers conformément au Plan de composition urbaine édifié par le Grand Lyon en 2002

Il est proposé d'accepter la prise en compte de cet ER pour création de voie piétonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la prise en compte de cet ER pour création de voie piétonne.

Débat d'orientation budgétaire **Rapporteur : Monsieur MIRABEL**

La construction du budget prévisionnel 2011 est à l'étude depuis plusieurs mois.

Il en ressort les orientations suivantes :

En fonctionnement :

Un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement – charges courantes – à 2% de diminution.

Les services créés lors de l'exercice précédent seront maintenus : effort pour l'entretien des terrains (sportif notamment), le financement du centre de loisir, le soutien aux manifestations municipales, le budget lié à l'accompagnement de l'ALE pour les aides de travaux aux particuliers visant à réduire les factures énergétiques. A noter, la participation exceptionnelle de la commune à hauteur de 10 000 € à verser à l'OPAC du Rhône pour aider à la création d'un appartement supplémentaire au Patio.

Les efforts seront maintenus pour réduire certains postes de dépenses jugés toujours trop élevés comme les dépenses en énergie, en consommation d'eau.

En matière de dépenses de personnel, aucun recrutement supplémentaire n'est prévu. Elles ne dépasseront pas le niveau de 2010.

En investissement :

Il y aura de nombreux investissements à mener à bien :

- travaux de remise en état du cimetière et liés à la reprise des concessions
- travaux de mise aux normes du restaurant scolaire et de création d'un self
- la création d'un jardin d'enfant vers le mail.
- démarrage des travaux du gymnase
- démarrage des travaux de l'église

L'enveloppe globale de ces travaux atteint plus d'1,1 million d'euros, aussi des recherches d'économie et d'arbitrages seront opérées sur les travaux courants, la remise à niveau des équipements municipaux, l'acquisition de mobilier dans les différents bâtiments communaux.

Compte-rendu du **Conseil Municipal**



L'ensemble de ces dépenses se fera sans augmentation de la pression fiscale en dépit d'une diminution nette de nos recettes (-60 000 €) qui absorbera totalement l'effort de maîtrise des dépenses.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 02 mars 2011, conformément à la loi du 04 août 1884

**Le Maire
G. BARRAL**

